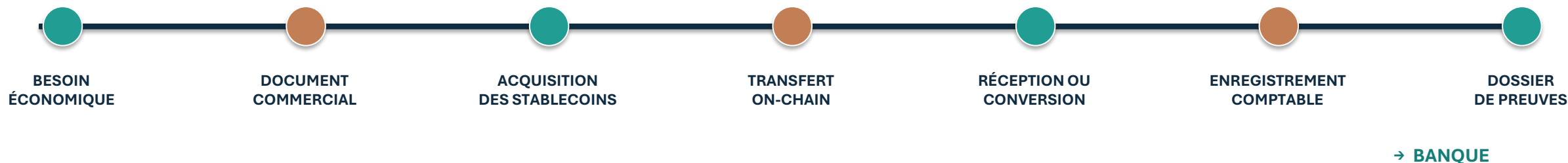


Flux stablecoins :

votre dossier bancaire permet-il d'expliquer, de justifier et de sécuriser vos opérations ?

Une méthode pour relier chaque flux à sa justification économique, ses contreparties, ses preuves et son traitement comptable.

UNE OPÉRATION RECONSTITUÉE DE BOUT EN BOUT



UNE OPÉRATION COMPRÉHENSIBLE PAR LA BANQUE

ÉDITION 2026

Sommaire

Un dossier bancaire utile doit raconter une opération de bout en bout.

Il ne suffit pas de réunir des factures, des relevés et des captures d'écran. Le dossier doit montrer comment chaque flux stablecoin se rattache à une opération économique identifiable, à des parties connues et à des preuves cohérentes.

1 COMPRENDRE LE PROBLÈME BANCAIRE

Pourquoi un flux devient-il difficile à apprécier lorsqu'il est fragmenté entre prestataires, wallets, réseaux et documents ?

2 IDENTIFIER LES QUESTIONS

Quelle est la logique économique ?
Qui intervient ? D'où viennent les fonds ? Où vont-ils ?

3 RECONSTITUER LE PARCOURS

Relier le compte bancaire, le prestataire, les wallets, le transfert on-chain et l'utilisation finale.

4 RÉUNIR LES PREUVES

Identifier les documents commerciaux, bancaires, comptables et techniques nécessaires.

Parcours de lecture — suite

5 IDENTIFIER LES ACTEURS

Documenter les plateformes, les adresses de wallets, les bénéficiaires et les relations entre parties.

6 CONSTRUIRE LE DOSSIER

Organiser les informations pour obtenir un dossier clair, cohérent et rapidement mobilisable.

7 VÉRIFIER LA PRÉPARATION

Contrôler les éléments disponibles avant l'opération ou avant une demande bancaire.

8 DÉCIDER

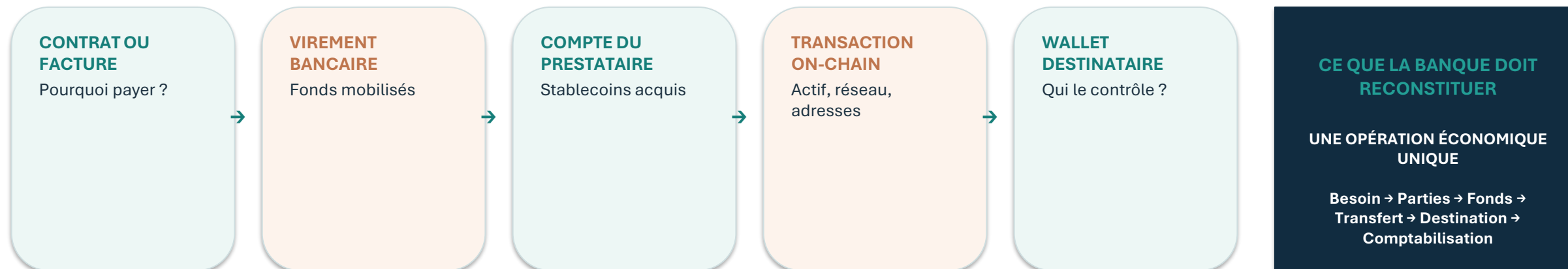
Un dossier complet facilite l'analyse sans garantir l'acceptation de l'opération.

COMPRENDRE → CARTOGRAPHIER → DOCUMENTER → IDENTIFIER → ORGANISER → VÉRIFIER → DÉCIDER

Le problème bancaire des flux stablecoins

Une transaction visible sur une blockchain n'est pas nécessairement une opération économique compréhensible.

Une entreprise peut disposer d'une facture, d'un relevé bancaire, d'un historique de plateforme et d'un identifiant de transaction. Si ces éléments ne sont pas reliés entre eux, ils ne permettent pas de reconstituer simplement l'opération.



La blockchain montre un transfert, pas toute son explication

LE PROBLÈME N'EST PAS UNIQUEMENT TECHNIQUE

Les standards du GAFI prévoient que les institutions financières identifient leur client et son bénéficiaire effectif, comprennent l'objet et la nature de la relation d'affaires et examinent la cohérence des opérations avec leur connaissance du client, de son activité et de son profil de risque. Cette vigilance peut inclure l'origine des fonds lorsque cela est nécessaire.¹

LA BLOCKCHAIN MONTRE UN TRANSFERT, PAS TOUTE SON EXPLICATION

Un identifiant de transaction ne démontre pas, à lui seul, la justification commerciale, l'identité juridique des parties, le contrôle du wallet, l'origine des euros, l'utilisation finale, l'autorisation interne ou le traitement comptable. Dans l'Union européenne, les transferts impliquant un prestataire réglementé doivent être accompagnés d'informations sur le donneur d'ordre et le bénéficiaire.^{2 3}

À NE PAS CONFONDRE

Obligation réglementaire : banques et prestataires appliquent les mesures de vigilance prévues par leur juridiction et leur appréciation des risques. Bonne pratique proposée : l'entreprise relie volontairement ses preuves économiques, bancaires, techniques et comptables. Aucun texte examiné n'impose un document officiellement nommé « dossier bancaire des flux stablecoins ».

SOURCES 1. Groupe d'action financière — The FATF Recommendations: International Standards on Combating Money Laundering and the Financing of Terrorism & Proliferation — mise à jour d'octobre 2025, recommandation 10. [Lien](#)

2. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne — Règlement (UE) 2023/1113 sur les informations accompagnant les transferts de fonds et de certains crypto-actifs — 31 mai 2023. [Lien](#)

3. Autorité bancaire européenne — Guidelines on information requirements in relation to transfers of funds and certain crypto-assets under Regulation (EU) 2023/1113 — 4 juillet 2024. [Lien](#)

Ce que la banque doit pouvoir comprendre

La banque n'examine pas seulement un transfert : elle cherche à comprendre l'opération qui l'explique.

Un dossier utile doit permettre de répondre rapidement à cinq questions. La profondeur des vérifications dépend de la juridiction, du profil du client, de la nature de l'opération et de l'appréciation des risques par l'établissement.

1 QUI INTERVIENT ?

- Entreprise, dirigeants, bénéficiaires effectifs
- Fournisseur, client, prestataires
- Contrôleur des wallets
- Bénéficiaire économique final

2 POURQUOI ?

- Besoin économique
- Contrat, commande ou facture
- Relation entre les parties
- Usage final prévu

3 QUOI ET COMBIEN ?

- Montant bancaire
- Stablecoin et réseau
- Frais et écarts
- Fréquence attendue

4 PAR QUEL PARCOURS ?

- Compte bancaire
- Prestataire d'acquisition
- Wallets et transfert
- Conversion ou utilisation

5 EST-CE COHÉRENT ?

- Activité déclarée
- Profil transactionnel
- Documents commerciaux
- Comptabilité et autorisations

Des principes communs, mais pas de questionnaire universel

GAFI

Identification du client et du bénéficiaire effectif, objet de la relation, cohérence avec l'activité et le profil de risque, origine des fonds lorsque nécessaire.¹

FRANCE

Vigilance constante ; examen renforcé d'une opération complexe, inhabituellement élevée ou sans justification économique apparente.²

UMOA

Montant et nature des opérations, origine et destination des fonds, justification économique et cohérence avec les informations détenues sur le client.³

ÉTATS-UNIS / ROYAUME-UNI

Compréhension de la nature et de l'objet de la relation ainsi que des opérations attendues. La FCA juge insuffisante une analyse blockchain sans informations hors chaîne.^{4 5}

CE QUE CE GUIDE AJOUTE POUR LES FLUX STABLECOINS

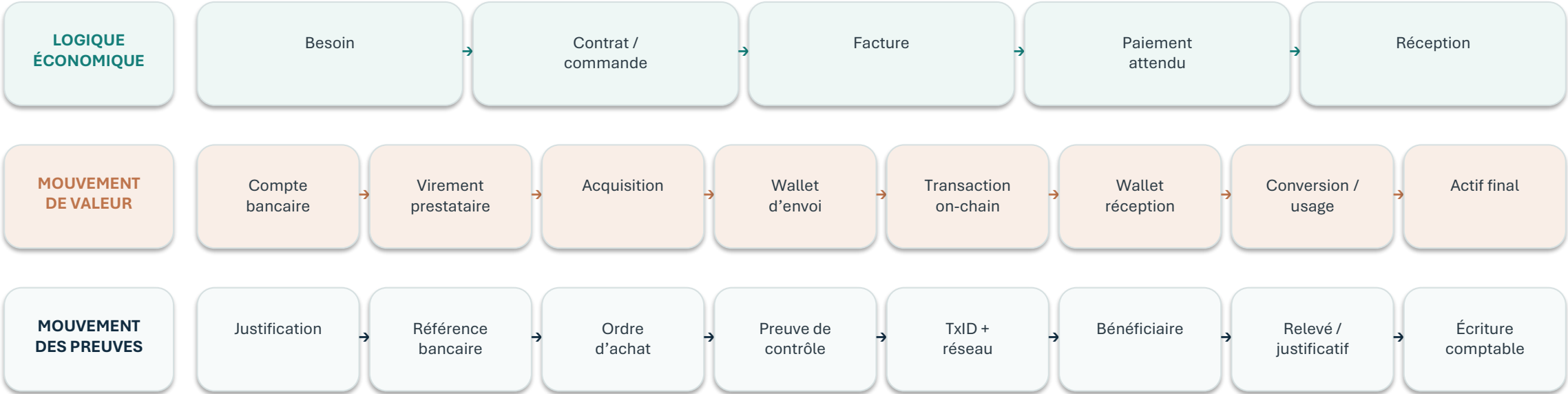
Les textes ne prescrivent pas tous un dossier organisé selon la même structure. Le guide propose une fiche d'identité de l'opération reliant les parties, la justification économique, le parcours des fonds, les preuves et la comptabilisation. Il s'agit d'une bonne pratique documentaire, non d'un formulaire réglementaire universel.

SOURCES

1. Groupe d'action financière — The FATF Recommendations — mise à jour d'octobre 2025, recommandation 10. [Lien](#)
2. République française — Code monétaire et financier, articles L. 561-5, L. 561-5-1, L. 561-6, L. 561-10-2 et R. 561-12-1 — version consolidée consultée le 28 juillet 2026. [Lien](#)
3. BCEAO — Instruction n°003-03-2025 du 18 mars 2025 relative à l'identification, la vérification de l'identité et la connaissance de la clientèle par les institutions financières — publiée le 1er avril 2025. [Lien](#)
4. Federal Financial Institutions Examination Council — BSA/AML Examination Manual: Customer Due Diligence — Overview — consulté le 28 juillet 2026. [Lien](#)
5. Financial Conduct Authority — Financial Crime Guide, FCG 3: Money laundering and terrorist financing — mise à jour du 29 novembre 2024. [Lien](#)

La cartographie complète des flux

Cartographier un flux consiste à aligner le mouvement de valeur avec le mouvement des preuves.



CE QU'UN DIRIGEANT DOIT RETENIR Une capture de blockchain ne constitue pas une cartographie complète : chaque mouvement de valeur doit pouvoir être relié à une preuve.

La fiche d'identité du flux

IDENTITÉ

- Entreprise initiatrice
- Contrepartie économique
- Bénéficiaire final
- Prestataires et contrôleurs des wallets

VALEUR

- Montant bancaire
- Montant de stablecoins
- Frais et écarts
- Montant reçu

DONNÉES TECHNIQUES

- Stablecoin et réseau
- Adresses
- Identifiant de transaction
- Dates et transferts intermédiaires

RAPPROCHEMENT

- Contrat ou facture
- Référence bancaire
- Référence prestataire
- Référence comptable et écarts

L'INFORMATION NE CIRCULE PAS TOUJOURS AVEC LA VALEUR

Les données d'identification ne figurent pas toujours directement sur la blockchain. Dans l'Union européenne, les prestataires concernés conservent et transmettent certaines informations ; des vérifications supplémentaires peuvent être requises pour les adresses auto-hébergées, notamment au-delà de 1 000 €. ¹ Au Royaume-Uni, la FCA attend des prestataires sollicitant un enregistrement une représentation du parcours complet des fonds et crypto-actifs. ² Dans l'UMOA, les données de paiement en monnaie bancaire étayent le dossier sans suffire à reconstituer le transfert on-chain. ³ Conséquence : réunir dans un même dossier les données bancaires, celles du prestataire et les preuves on-chain.

SOURCES

1. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne — Règlement (UE) 2023/1113 — 31 mai 2023, notamment articles 14, 16 et 26. [Lien](#)
2. Financial Conduct Authority — Cryptoassets: What we expect to see in your application for registration — 22 mars 2023, mise à jour le 30 juin 2026. [Lien](#)
3. BCEAO — Instruction n°001-01-2024 du 23 janvier 2024 relative aux services de paiement dans l'UMOA — notamment article 56. [Lien](#)

Trois concordances à contrôler



Les documents et preuves à réunir

Une preuve utile doit expliquer une étape précise du flux et pouvoir être reliée aux autres.

Un dossier bancaire n'est pas renforcé par le nombre de fichiers qu'il contient. Il devient utile lorsque chaque document répond à une question et que toutes les pièces peuvent être rattachées à la même opération.

1 — ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

Pourquoi l'opération a-t-elle été réalisée ?

- Contrat ou convention
- Commande, facture ou appel de fonds
- Description du bien ou du service
- Identité de la contrepartie
- Preuve de livraison ou d'exécution
- Explication du recours au stablecoin

2 — BANCAIRE ET PRESTATAIRE

Comment les fonds ont-ils été mobilisés et convertis ?

- Ordre et relevé de virement
- Référence du paiement
- Relevé du prestataire
- Ordre d'achat ou de conversion
- Montant, taux et frais
- Confirmation de retrait ou transfert

Les preuves techniques, comptables et internes

3 — ON-CHAIN

Que s'est-il passé sur le réseau ?

- Stablecoin et contrat du token
- Réseau et adresses
- Identifiant de transaction
- Montant, frais, date et heure
- Transactions intermédiaires
- Lien explorateur et export disponible

4 — COMPTABLE ET INTERNE

Comment l'entreprise a-t-elle autorisé, contrôlé et enregistré ?

- Validation interne
- Initiateur et approbateur
- Écriture comptable
- Méthode et source de valorisation
- Traitement des frais et écarts
- Pièce de rapprochement et anomalies

La pièce pivot — la fiche de rapprochement du flux

Référence unique → Objet économique → Contrepartie → Montants et dates → Prestataires et wallets → Transaction on-chain → Écriture comptable → Pièces jointes

IDENTIFIABLE

Source, émetteur, date et opération visibles.

RATTACHABLE

Référence commune au contrat, paiement, transaction ou écriture.

COHÉRENTE

Parties, dates et montants concordent ou sont expliqués.

CONSULTABLE

Format lisible et accès réservé aux personnes habilitées.

CONSERVATION ET SÉCURITÉ

Le GAFI recommande au moins cinq ans pour les institutions financières.¹ Le règlement européen impose cinq ans aux prestataires concernés.² En France, les documents comptables et pièces justificatives sont conservés dix ans.³ Dans l'UMOA, la loi uniforme de 2023 prévoit dix ans pour les institutions financières.⁴ Ces règles ne créent pas une durée unique pour toutes les pièces du dossier. Bonne pratique : un tableau de conservation par catégorie, juridiction, durée, responsable et date de suppression. Le dossier ne contient jamais de clé privée ni de phrase de récupération.

SOURCES

1. Groupe d'action financière — The FATF Recommendations — version amendée en juin 2026, recommandation 11. [Lien](#)

2. Parlement européen et Conseil de l'Union européenne — Règlement (UE) 2023/1113 — 31 mai 2023, article 26. [Lien](#)

3. République française — Code de commerce, article L. 123-22 — version en vigueur consultée le 28 juillet 2026. [Lien](#)

4. Conseil des ministres de l'UMOA — Loi uniforme relative à la LBC/FT/FP — mars 2023, article 23. [Lien](#)

Les prestataires, wallets et contreparties

Une adresse de wallet n'est pas une identité, et une marque commerciale n'est pas toujours l'entité qui fournit le service. Le dossier doit identifier séparément le prestataire utilisé, la personne qui contrôle chaque wallet et la contrepartie économique de l'opération. Ces trois éléments doivent ensuite être reliés entre eux.

1 — LE PRESTATAIRE

Qui fournit réellement le service ?

- Dénomination juridique et marque
- Pays, immatriculation, autorité
- Statut et services couverts
- Entité signataire et titulaire du compte
- Rôle : achat, conversion, conservation ou transfert

2 — LE WALLET

Qui contrôle l'adresse utilisée ?

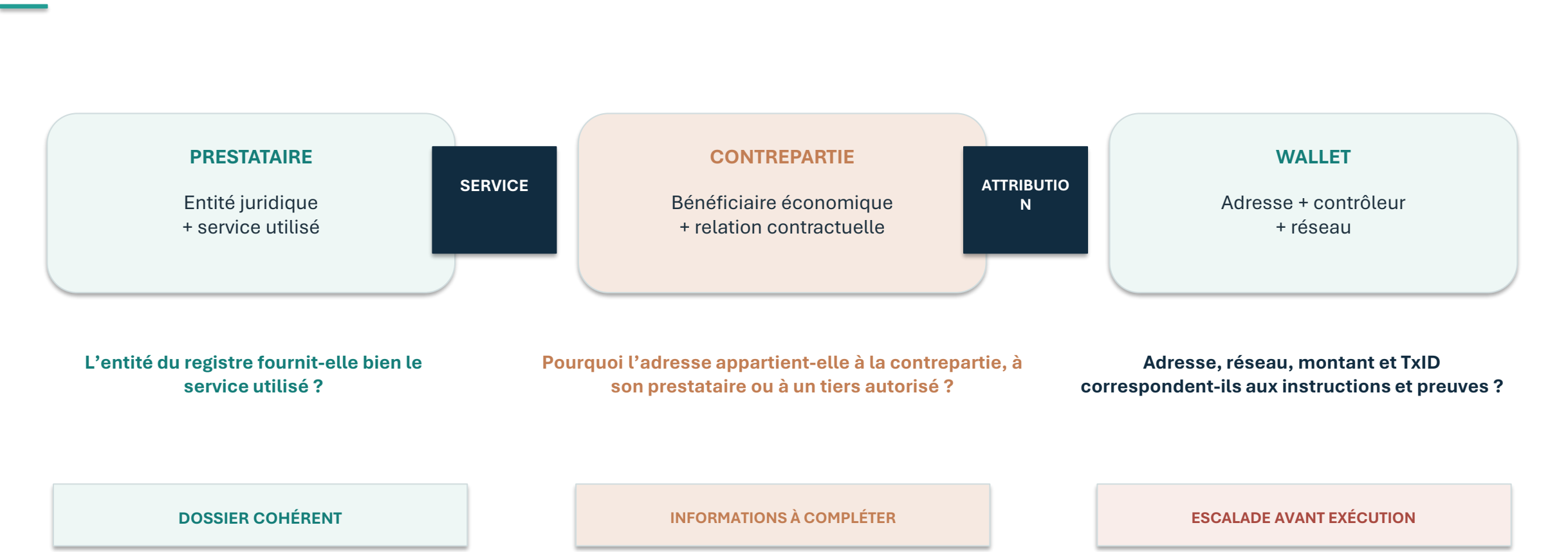
- Réseau et adresse complète
- Wallet conservé ou auto-hébergé
- Contrôleur déclaré et fonction
- Méthode et date de vérification
- Personnes autorisées à initier ou approuver

3 — LA CONTREPARTIE

Qui reçoit économiquement les fonds ?

- Dénomination, pays et activité
- Relation avec l'entreprise
- Contrat ou facture
- Bénéficiaire final
- Wallet communiqué et éventuel tiers
- Contrôles de sanctions applicables

Trois liens à documenter



Statut, adresses auto-hébergées et sanctions

STATUT DU PRESTATAIRE

Le registre MiCA de l'ESMA recense notamment les prestataires autorisés et les entités déclarées non conformes.^{1 2} Au Royaume-Uni, l'enregistrement FCA est une exigence AML, non une approbation.³ La mise en œuvre reste inégale selon les juridictions.⁴ Conserver une preuve datée de la consultation et des limites.

ADRESSE AUTO-HÉBERGÉE

Les lignes directrices de l'EBA prévoient des mesures spécifiques pour ces transferts.⁵ Pour l'entreprise : qui contrôle l'adresse, pour quelle opération et sur quelle preuve ? Une adresse reçue par courriel ne suffit pas toujours.

SANCTIONS

Lorsque les règles américaines s'appliquent, l'OFAC traite les monnaies virtuelles comme les monnaies traditionnelles et recommande une approche fondée sur les risques.⁶ Les régimes européens, nationaux et étrangers doivent être déterminés séparément.

SOURCES

1. ESMA — Public Statement: MiCA transitional period ends — 23 juin 2026. [Lien](#)
2. ESMA — Markets in Crypto-Assets Regulation: Interim MiCA Register — mise à jour consultée le 24 juillet 2026. [Lien](#)
3. Financial Conduct Authority — Cryptoassets: AML/CTF regime — mise à jour du 12 février 2026. [Lien](#)
4. Groupe d'action financière — Virtual Assets: Targeted Update on Implementation of the FATF Standards on VAs and VASPs — 26 juin 2025. [Lien](#)
5. Autorité bancaire européenne — Guidelines on information requirements in relation to transfers of funds and certain crypto-assets — 4 juillet 2024. [Lien](#)
6. Office of Foreign Assets Control — Sanctions Compliance Guidance for the Virtual Currency Industry — 15 octobre 2021. [Lien](#)

La méthodologie de constitution du dossier bancaire

Le dossier doit être préparé pendant l'opération, et non reconstitué dans l'urgence après une demande bancaire.

La méthode repose sur deux niveaux : un dossier permanent, commun à l'ensemble des flux, et un dossier d'opération pour chaque transaction ou série homogène. Une fiche de rapprochement relie les deux.

DOSSIER PERMANENT

Ce qui change peu fréquemment

- Identité, activité, dirigeants et bénéficiaires effectifs
- Responsabilités et politique d'utilisation
- Prestataires autorisés, wallets, stablecoins et réseaux
- Procédures de validation, conservation et contacts bancaires

FICHE DE RAPPROCHEMENT

Référence unique • objet • contrepartie •
montant • dates • prestataire • stablecoin
• réseau • wallets • TxID • écriture •
pièces • validation

DOSSIER DE L'OPÉRATION

Ce qui est réuni pour chaque flux

- Contrat et justification économique
- Ordre bancaire et acquisition
- Transfert on-chain et réception
- Conversion ou utilisation finale
- Comptabilisation, autorisations et écarts

La méthode en six étapes — 1 à 3

1 CADRER

Objet, parties, montant, stablecoin, réseau, prestataires, wallets, parcours et personnes autorisées.

2 OUVRIR

Attribuer une référence interne unique reprise dans la fiche, le dossier, la validation, la comptabilité et les échanges.

3 COLLECTER

Opérations : contrat. Trésorerie : virement, acquisition et transfert. Conformité : acteurs et sanctions. Comptabilité : écriture et rapprochement.

SOURCES

1. Federal Financial Institutions Examination Council — BSA/AML Examination Manual: Customer Due Diligence — Overview — consulté le 28 juillet 2026. [Lien](#)

La méthode en six étapes — 4 à 6

4 RAPPROCHER

Comparer parties, montants, dates, références, wallets, frais, usage final et écriture. Expliquer toute différence.

5 VALIDER OU ESCALADER

Valider si le dossier est cohérent ; compléter si une preuve manque ; escalader en cas d'incohérence, sanctions ou bénéficiaire incertain.¹

6 FIGER ET ACTUALISER

Finaliser la fiche, conserver les formats d'origine, enregistrer la validation, identifier les versions et actualiser le dossier permanent.¹

SOURCES

1. Federal Financial Institutions Examination Council — BSA/AML Examination Manual: Customer Due Diligence — Overview — consulté le 28 juillet 2026. [Lien](#)

Le pack de réponse bancaire

1 — SYNTHÈSE

Une page : objet, parties, parcours des fonds et traitement comptable.

2 — PREUVES ESSENTIELLES

Contrat, virement, relevé prestataire, transaction on-chain, réception et écriture.

3 — JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES

Prestataires, wallets, contrôles internes et vérifications réalisées.

UNE MÉTHODE PROPOSÉE, PAS UN FORMAT UNIVERSEL

La FCA attend des prestataires sollicitant un enregistrement des documents complets, actuels, revus et validés ainsi qu’un parcours des fonds couvrant le cycle complet et les tiers, sans imposer un format unique.² Les recommandations du GAFI sont mises en œuvre dans chaque cadre national.³ Aucune source examinée n’établit un modèle universel de dossier bancaire applicable à toutes les entreprises utilisant des stablecoins.

SOURCES

- 2. Financial Conduct Authority — Cryptoassets: What we expect to see in your application for registration — 22 mars 2023, mise à jour le 30 juin 2026. [Lien](#)
- 3. Groupe d’action financière — The FATF Recommendations — mises à jour en juin 2026. [Lien](#)

Checklist de préparation et de décision

OBJECTIF — Identifier les informations manquantes avant l’exécution du flux ou avant une réponse à la banque.

Une opération est prête lorsque son objectif, ses acteurs, son parcours et ses preuves peuvent être expliqués sans contradiction.

Cette checklist constitue une méthode interne proposée par le guide. Elle ne remplace ni les contrôles prévus par les juridictions applicables ni l’analyse propre de la banque.

1. OPÉRATION ÉCONOMIQUE

- Le besoin économique est expliqué.
- Le contrat, la commande ou la facture est disponible.
- La relation entre les parties est identifiable.
- Le montant et la fréquence sont cohérents avec l’activité.
- Le recours au stablecoin peut être expliqué.
- L’origine et la destination des fonds sont documentées.

☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non

2. ACTEURS

- Entreprise et contrepartie juridiquement identifiées.
- Bénéficiaire final connu ou relation expliquée.
- Entité fournissant chaque service identifiée.
- Statut du prestataire vérifié dans le registre pertinent.^{1 2}
- Chaque wallet attribué à une personne, entreprise ou prestataire.
- Contrôles de sanctions applicables réalisés.

☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non

SOURCES

1. ESMA — Public Statement: MiCA transitional period ends — 23 juin 2026. [Lien](#)
2. ESMA — Interim MiCA Register — dernière mise à jour consultée : 24 juillet 2026. [Lien](#)

Checklist — parcours et concordance des preuves

3. PARCOURS DES FONDS

- Point de départ en monnaie bancaire identifié.
- Acquisition des stablecoins documentée.
- Stablecoin et réseau indiqués.
- Wallets d'envoi et de réception enregistrés.
- Identifiant de transaction conservé.
- Transferts intermédiaires expliqués.
- Réception, conversion ou utilisation finale démontrée.³

☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non

4. CONCORDANCE DES PREUVES

- Noms cohérents sur les documents.
- Écarts de montant expliqués.
- Chronologie logique.
- Références bancaires, techniques et comptables rapprochées.
- Écriture comptable reliée à l'opération.
- Validations internes identifiables.
- Pièces lisibles, datées et accessibles.⁴

☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non

SOURCES

3. Financial Conduct Authority — Cryptoassets: What we expect to see in your application for registration — consultée le 28 juillet 2026. [Lien](#)

4. BCEAO — Instruction n°003-03-2025 relative à l'identification, la vérification de l'identité et la connaissance de la clientèle — 18 mars 2025. [Lien](#)

Checklist — points de vigilance et décision

5. POINTS DE VIGILANCE

- Aucun changement inexpliqué de wallet.
- Aucun bénéficiaire ou intermédiaire indéterminé.
- Aucun prestataire présenté comme autorisé sans vérification.
- Aucun résultat de sanctions sans analyse.
- Aucune contradiction importante non résolue.
- Aucune clé privée ni phrase de récupération dans le dossier.^{5 6}

☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non

PRÊT

Contrôles essentiels satisfaits ; incohérences expliquées. Finaliser la validation interne et conserver le dossier.

À COMPLÉTER

Preuves manquantes sans signal majeur. Obtenir les compléments avant l'exécution ou la transmission.

SUSPENDRE ET ESCALADER

Identité, origine/destination, statut, sanctions, wallet ou contradictions restent inexplicés.

SOURCES

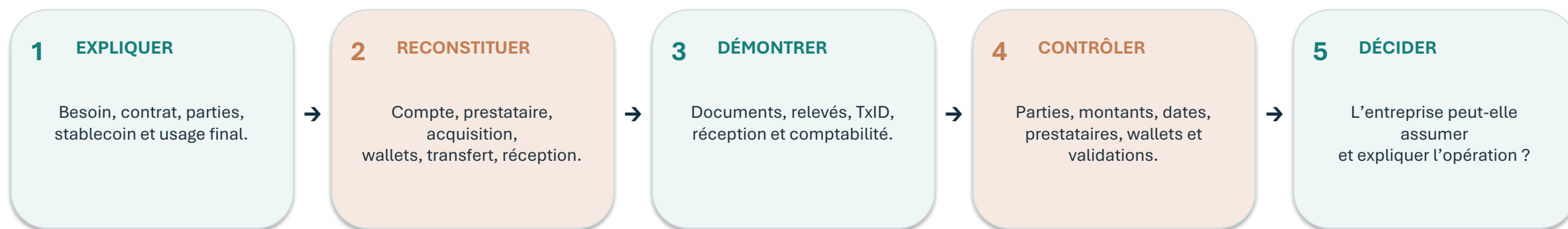
5. Autorité bancaire européenne — Guidelines on information requirements in relation to transfers of funds and certain crypto-assets — 4 juillet 2024. [Lien](#)

6. Office of Foreign Assets Control — Sanctions Compliance Guidance for the Virtual Currency Industry — 15 octobre 2021. [Lien](#)

Conclusion : comprendre, contrôler et décider

OBJECTIF — Décider sur des faits, sans confondre qualité documentaire et acceptation automatique par la banque.

Un dossier bancaire solide ne rend pas une opération acceptable par principe. Il permet de la comprendre, de la contrôler et de décider sur des faits. La qualité du dossier dépend moins du nombre de documents réunis que de la continuité de la démonstration.



Trois décisions possibles

EXÉCUTER ET DOCUMENTER

Objet clair, parties identifiées, parcours connu, preuves cohérentes. Valider selon les procédures internes, finaliser la fiche et conserver le dossier.

COMPLÉTER AVANT D'EXÉCUTER

Une preuve manque ou une différence reste insuffisamment expliquée, sans signal critique. Différer jusqu'à l'obtention des informations.

SUSPENDRE OU RENONCER

Identité, contrôle du wallet, origine/destination, statut du prestataire, sanctions ou incohérence majeure non résolus. Suspendre, escalader et renoncer si nécessaire.

Ce que le dossier permet — et ce qu'il ne garantit pas

CE QUE LE DOSSIER PERMET

- Faciliter la compréhension
- Réduire les recherches documentaires
- Accélérer une réponse bancaire
- Révéler les incohérences
- Démontrer les contrôles
- Relier trésorerie, conformité et comptabilité

CE QU'IL NE GARANTIT PAS

- Acceptation du flux par la banque
- Ouverture ou maintien de la relation
- Absence de demande complémentaire
- Conformité dans toutes les juridictions
- Qualité ou solvabilité du prestataire
- Absence de risque stablecoin, réseau ou contrepartie

LE TEST FINAL DU DIRIGEANT

- Pouvons-nous expliquer l'opération en une minute ?
- Pouvons-nous démontrer le parcours complet des fonds ?
- Pouvons-nous produire immédiatement les preuves essentielles ?
- Pouvons-nous justifier la décision malgré les risques identifiés ? Si une réponse est négative, le dossier n'est pas terminé.

SOURCES

1. Groupe d'action financière — The FATF Recommendations — version amendée en juin 2026. [Lien](#)
2. ESMA — Markets in Crypto-Assets Regulation: Interim MiCA Register — consulté le 28 juillet 2026 ; Public Statement: MiCA transitional period ends — 23 juin 2026. [Lien](#)
3. Financial Conduct Authority — Cryptoassets: AML/CTF regime — mise à jour du 12 février 2026. [Lien](#)